



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

Charente-Maritime

L'an deux mille dix-sept, le 21 septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Paul-Roland VINCENT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 13 septembre 2017

Présents :

M. VINCENT, MMES CROOK, OLIVIER, DEBRIS, EGRETEAU, MM BLAIN, BERNIER, LAIGO, LEGER et RAUD.

M. PORTIER s'étant excusé, rejoint la séance à 20h50 (2<sup>ème</sup> point )

Absents excusés :

Mmes BOURDAGEAU, RENOUX, M. PERROCHEAU (procuration à M. VINCENT) M. MARTIN.

Secrétaire de séance :

M. BERNIER

Monsieur le Maire propose de signer le compte rendu des deux précédentes réunions.

M. BERNIER demande que soit rajoutée la décision du Conseil municipal de mettre un terme à l'action en justice relative au Permis de construire de Madame GUERINET sous réserve qu'elle s'engage à poser des tuiles sur la toiture en évrîte.

Monsieur Le Maire informe qu'il a demandé à Mme Marie RENOUX de se mettre en congés du Conseil municipal.

### 01/21092017DEL BUDGET ANNEXE / DM – PRET RELAIS

Mme Aurélie CROOK, adjointe aux finances, informe l'Assemblée que la commission des finances s'est réunie le 4 septembre. Elle explique le prêt relais souscrit en juillet 2014 auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes doit être soldé et qu'il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes, en raison de l'insuffisance de crédit à l'article 66111 intérêts bancaires du Budget Annexe :

Budget Principal - DM2

Fonctionnement

022 Dépenses imprévues -4200 €

6521 Déficit du BA 4200€

Budget Annexe - DM3

Fonctionnement

66111 Intérêts réglés à l'échéance 4200€

7552 Prise en charge déficit du BA 4200€

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

## 02/21092017DEL DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Le Maire rappelle que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre du produit des amendes de police dans le cadre de dépenses liées à de petites opérations de sécurité telles que la signalisation ou de petits aménagements de voirie à hauteur de 40% pour un montant de dépenses plafonnées à 7600€ HT.

Le Maire liste les besoins de la commune pour l'acquisition de panneaux de signalisation, de prévention et divers aménagements de voirie. Mme EGRETEAU évoque les difficultés de circulation et les dangers de la rue la Commanderie au moment où les bus arrivent.

Après discussion sur le sujet, Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier au titre du produit des amendes de police.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

## 03/21092017DEL ASSOCIATION BOURGNEUF-FESTIVITES – REVERSEMENT PARTIEL DE LA SUBVENTION ANNUELLE

Monsieur Jean-Louis LEGER rappelle que l'Association Bourgneuf-Festivités a bénéficié d'une subvention pour réaliser la Fête du Village le 8 juillet 2017. Cette dernière n'a pas eu lieu pour des raisons météorologiques et de sécurité, et il propose de reverser la somme de 3000€ à la commune déduction faite des dépenses effectuées qui sont énumérées.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter un chèque de 3000€ remis par la dite Association.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

## 04/21092017DEL REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX – I.A.T.

Dans un objectif de simplification le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a instauré le RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Ce nouveau dispositif indemnitaire va progressivement remplacer la plupart des primes actuelles.

En attendant la mise en place de ce nouveau dispositif, les agents communaux pourront bénéficier en fin d'année de la prime indemnitaire au titre de l'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité), en fonction de leur grade et du montant de référence correspondant (délibération du 29/07/2010)

Filière	Grade
Administrative	Adj. administratif principal 2ème classe
	Adj administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe
Animation	Adj d'animation principal 2ème classe
Sociale	Atsem principal 1 <sup>ère</sup> classe
Technique	Adj. technique 2ème classe
	Adj. technique principal 2ème classe

Par arrêté le Maire détermine le montant de la prime qui dépendra de l'appréciation de l'agent en fonction des critères de modulation suivants :

- Exécution, rapidité, finition et initiative.
- Sens du travail en commun, relation avec la hiérarchie, les élus, le public.
- Assiduité, présence de l'agent, disponibilité, ponctualité...
- Manière de servir (objectifs du service atteint...)

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### 05/21092017DEL INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – MODIFICATION/DEL. n° 0230052017DEL

Dans la délibération votée le 30 mai dernier, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal, porté en fin du document, n'est plus à joindre pour la validité de la délibération.

Le Maire propose le vote de cette délibération sans le dit tableau. Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### 06/21092017DEL RESIDENCES SECONDAIRES – MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION

Le Maire explique à l'assemblée que ce dernier point sera revu à l'occasion d'un prochain Conseil municipal. Cette majoration peut être portée à 60% du montant de la taxe d'habitation.

#### **Questions diverses**

Le multisports : Cette structure construite en 2014 a fait l'objet d'une plainte auprès du Tribunal administratif de Poitiers en raison des nuisances sonores qu'il génère indirectement. Cette plainte est déposée par M. et Mme RENOUX-RIESENMEY et M. et Mme MALBOCQ qui habitent à proximité.

Le Maire estime que cette requête est incompréhensible pour diverses raisons :

- il a reçu à plusieurs reprises les deux couples qui lui ont fait part des gênes occasionnées
- il a été décidé en concertation avec ces personnes de rédiger un règlement pour le multisports qui est entré en application en juin 2017 et de procéder à la plantation de divers arbres pour atténuer les éventuelles nuisances (coût : 3992.47€)
- M. PORTIER, adjoint à la vie du village, est intervenu sur le multisports à chaque appel des plaignants et est régulièrement entré en contact avec les jeunes qui pouvaient causer des nuisances.
- M. le Maire a demandé au Lieutenant CADET (Gendarmerie d'Angoulin) de rencontrer les plaignants afin de répondre à leurs inquiétudes et ce dernier leur a assuré que la gendarmerie interviendrait en cas de problème (aucun appel connu à ce jour)
- M. le Maire a écrit à deux reprises à la CDA pour demander les raisons pour lesquelles l'ALPMS n'intervenait pas auprès des 10 nouvelles communes ayant intégré la CDA le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La CDA lui a répondu qu'une solution serait proposée en octobre 2017.

M. le Maire estime donc que cette plainte est inacceptable.

Une vive discussion suit cet exposé d'où il ressort que les conseillers ne comprennent pas la demande de démolition du multisports et donnent pouvoir au Maire pour défendre les intérêts de la commune face à cette demande.

DIA – Déclaration d'intention d'Aliéner. Le Maire informe les conseillers que la commune n'a préempté aucun bien mis en vente au cours du dernier semestre et donne connaissance du listing des parcelles concernées.

Réseaux de bus : le nouveau réseau de bus pose de multiples problèmes et ne répond que partiellement aux attentes des familles. Cela génère de gros problèmes de circulation mais aussi d'organisation et de nombreux collégiens, lycéens et universitaires ne peuvent accéder à leur établissement normalement.

Monsieur le Maire fait état de l'avancée de ce dossier. Un bus en provenance de Verrines va s'arrêter à partir de lundi prochain dans la commune. Le lieu-dit Gabardelière qui avait été oublié est désormais desservi.

Travaux du terrain de foot : M. Jean-Louis LEGER informe que les travaux commenceront jeudi 22 septembre avec un traitement sélectif, puis le 2 octobre s'en suivra un défeutrage. Le Président du club est prévenu du commencement des travaux.

Réfection de la rue Betphagé : l'entreprise Longuépée débute les travaux la semaine du 25 septembre. Le Maire ajoute que la réfection des trottoirs est incluse.

Mise aux normes électriques et de chauffage : les travaux réalisés dans les bâtiments du groupe scolaire sont achevés. Des économies d'énergie sont attendues compte tenu de la gestion centralisée à distance de la température.

Associations et Animations : M. Stéphane PORTIER rencontrera les associations le 3 octobre. Les travaux de la bibliothèque sont terminés et le résultat est très satisfaisant. Un café-lecture est organisé samedi 23 septembre au matin et dans le cadre du festival Ecran vert, le Film Captain fantastic sera diffusé en soirée.

Décorations de Noël : Mme Nicole DEBRIS va commander 5 sapins dont un grand pour la place de l'église. Elle va prendre contact avec la société INEOS en charge des illuminations pour que l'installation soit réalisée début décembre.

La rentrée scolaire s'est bien passée. Mme Marie-France OLIVIER évoque quelques petits ajustements et l'installation de Mme Anne FOUGERE, professeur des écoles dans la nouvelle classe (BCD)

Les TAP : la question de leur reconduction en 2018-2019 va se poser et le prochain Conseil d'école devra se prononcer. Mme Marie-France OLIVIER informe qu'un questionnaire à l'initiative du SIVOM Plaine d'Aunis va être envoyé à l'ensemble des parents pour avis sur le sujet.

Mme M-F OLIVIER commence à recenser les clefs détenues par les agents pour une meilleure gestion des trousseaux.

Aménagement de Bourg : Le cabinet Urbanova va présenter les plans de la phase pro lundi 25 septembre. Le Conseil municipal se réunira le 2 octobre pour valider les aménagements prévus.

Mme Nicole DEBRIS et M. Bernard RAUD ont consulté des riverains de la rue de la Commanderie qui seraient intéressés par la pose devant chez eux d'une structure métallique sur laquelle seraient implantés différents végétaux.

Personnel et travaux communaux: un agent en remplacement est embauché depuis le 16 aout. L'arrêt maladie de l'agent technique est prolongé jusqu'au 20 octobre.

La Société ELAGUE TOUT a été sollicitée pour assurer l'entretien de lotissements. Coût : 900€ HT La Société Eral est venue vérifier et réparer certaines ouvertures de la salle associative. Coût : 1260€ HT Les serrures des portes du vestiaire ont été vandalisées cet été. Un devis sera présenté à l'assurance Groupama.

Infiltrations de la salle associative : un courrier a été envoyé à l'assurance AGF de la société A METAL qui a fait les travaux de toiture, au titre de la décennale. La commune n'a pas souscrit d'assurance dommage ouvrage lors de la construction sans doute pour des raisons budgétaires.

Séance levée à 23h15

Le secrétaire



Le Maire

